

LA TRUFFE n.f. (lat. tuber).Bot.

Champignon souterrain

ex : Truffe Noire de Bourgogne

Montpellier le 09-07-18 (ci-contre)

Pop: - Nez de Truffe -

*expression employée pour un vin
aux arômes particuliers de truffe,
typicité du parfum de certains
vins rouges de Bourgogne.*

FRANÇOIS PARENT

www.f

SARL

Caroline PARENT-GROS

10 B Rue des naigeons

21200 BEAUNE

et associés

DEVIS D201807-57

Relookage habillage Caroline Parent.

- Recherche et création pour le relookage de l'étiquette Caroline Parent

*Recherche sur différentes mises en page, polices de caractère et nuances de rouge
en harmonie avec l'illustration identité de la marque.**3 propositions sur 1 appellation.**La piste choisie pourra être déclinée sur toutes les autres appellations par l'imprimeur,
fichier source fournis.*

.....500 €

Après finalisation, envoi par mail des fichiers utilisables pour impression, compris dans la création.**Total.....500 €**

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

POUR INFORMATION :

en cas de trop nombreuses modifications
(au-delà de 3), AD'Creativ se réserve le
droit de facturer le dépassement sur une
base horaire de 75 €.

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

SIGNATURE CLIENT* :

Avec la mention "Bon pour accord"

**SARL CAROLINE PARENT
& ASSOCIES**

10 B rue des Naigeons

21200 BEAUNE - FRANCE

RCS DIJON 493 856 595

Accise FR 007 859 E 0655

***Par cette signature, le projet est planifié. Aussi, le client s'engage à respecter les conditions d'AD'Creativ ci-dessous.**

Modalités de paiement :

Mode de règlement : chèque ou virement bancaire.

Le règlement de la facture s'effectue dans un délai immédiat après sa réception.

En cas de retard de paiement de facture, AD'Creativ se voit dans le droit de demander des pénalités de retard, exigibles dès le lendemain de la date de règlement indiquée sur les factures, au taux légal de 0,12% par jour de retard. Par application de la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit, depuis le 1er janvier 2013, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales. Ainsi, pour les créances dont le délai de paiement a commencé à courir à compter de

cette date, AD'Creativ réclamera, en plus des pénalités de retard dues de plein droit, cette indemnité forfaitaire de 40 euros.
SAS FRANCOIS PARENT- MAISON PARENT-GROS
1 PLACE DE L'EUROPE 21630 POMMARD Tel (33) 03 80 22 61 85 email : af-gros@wanadoo.fr